



Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Promotion et rendez-vous de carrière

Les arrêtés de promotion à la hors-classe et à l'avancement d'échelon accéléré sont publiés et consultables sur le site académique du rectorat pour les certifiés, PLP, P-EPS, CPE et

PSY-EN et

sur le site du ministère pour les agrégés

Gains d'une promotion à la HC pour les certifiés, P-EPS, CPE, PLP, PSY-EN :

Situation avant la promotion			Situation après la promotion						
Echelon	Ancienneté dans l'échelon	Indice majoré	Traitement mensuel brut	Echelon	Durée dans l'échelon	Ancienneté d'échelon de la classe normale conservé ?	Indice majoré	Traitement mensuel brut	Gain financier brut
				7 ^{ème}			821	4041,60	
				6 ^{ème}	3 ans		806	3967,75	
11 ^{ème}	2 ans et demi et plus	673	3313,03	5 ^{ème}	3 ans	Non	763	3756,07	443,04
	Moins de 2 ans et demi	673	3313,03	4 ^{ème}	2 ans et 6 mois	Oui	715	3519,78	206,75
10 ^{ème}	2 ans et demi et plus	629	3096,43	4 ^{ème}		Non	715	3519,78	423,35
	Moins de 2 ans et demi	629	3050,67	3 ^{ème}	2 ans et 6 mois	Oui	668	3288,41	191,98
9 ^{ème}	Entre 2 et 4 ans	590	2861,51	2 ^{ème}	2 ans	Non	624	3071,81	167,38

SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD : 254 Bvd de l'usine, CS 90022, 59045 Lille Cedex
Tel : 03.20.52.49.18 / 07.86.12.16.62 : snfolc59@wanadoo.fr

SECTION DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS : 11 avenue Van Pelt, Lens.
06.09.62.45.32 Mail : snfolc.62@laposte.net



Gains d'une promotion à la hors-classe pour les agrégés.

Situation avant la promotion			Situation après la promotion						
Echelon	Ancienneté dans l'échelon	Indice majoré	Traitement mensuel brut	Echelon	Durée dans l'échelon	Ancienneté d'échelon de la classe normale conservé ?	Indice majoré	Traitement mensuel brut	Gain financier brut
11 ^{ème}	2 ans et demi et plus	830	4085,90	4 ^{ème}	3 ans	Non	890 HEA1	4381,27	295,36
	Moins de 2 ans et demi	830	4085,90	4 ^{ème}		Oui	830	4085,90	0
10 ^{ème}	2 ans et demi et plus	800	3938,02	3 ^{ème}		Non	830	4085,90	147,88
	Moins de 2 ans et demi	800	3938,02	2 ^{ème}	Oui	800	3938,22	0	
9 ^{ème}	Entre 2 et 4 ans	757	3726,54	2 ^{ème}	Non	800	3938,22	211,68	

Rendez-vous de carrière : que faire ?

Si tu as eu un RDV de carrière cette année, les comptes rendus sont consultables sur SIAE. Tu as dû être averti par un mail i-prof.

Tu as 15 jours calendaires pour formuler des **observations** (10 lignes maximum).

SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD : 254 Bvd de l'usine, CS 90022, 59045 Lille Cedex
Tel : 03.20.52.49.18 / 07.86.12.16.62 : snfolc59@wanadoo.fr

SECTION DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS : 11 avenue Van Pelt, Lens.
06.09.62.45.32 Mail : snfolc.62@laposte.net



Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Attention, les items à « *très satisfaisant* » réduisent les possibilités d'obtenir une évaluation finale à « *excellent* », et donc une promotion rapide.

N'hésitez pas à faire des observations et à nous solliciter pour leur rédaction.

Tu connaîtras **ton avis final** en septembre ou en octobre. En cas de désaccord, tu auras 30 jours pour formuler un **recours gracieux**. Le rectorat disposera alors de 30 jours pour répondre. En cas de réponse défavorable (ou d'absence de réponse), tu auras alors 30 jours pour **saisir la CAP** (commission administrative paritaire) pour demander une révision (il suffit de renvoyer le même courrier de recours en modifiant l'objet, nous pourrions te conseiller).

Si les recours initiaux reçoivent majoritairement des réponses négatives, les CAP permettent de faire entendre ton point de vue et régulièrement de permettre aux personnels de voir leur avis amélioré.

Il est important de solliciter l'aide du syndicat pour chacune des étapes. N'hésitez pas à la faire savoir à tes collègues concernés.



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

SECTION DEPARTEMENTALE DU NORD : 254 Bvd de l'usine, CS 90022, 59045 Lille Cedex
Tel : 03.20.52.49.18 / 07.86.12.16.62 : snfolc59@wanadoo.fr

SECTION DEPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS : 11 avenue Van Pelt, Lens.
06.09.62.45.32 Mail : snfolc.62@laposte.net